

## LE TRANSFERT DE PATRIMONE-PRIVILÈGE<sup>MD</sup> EN AYANT RECOURS À L'ASSURANCE VIE ENTIÈRE

C'est le genre de traitement de faveur que vous souhaitez. Moins d'impôt, plus d'avantages.

Un contrat d'assurance vie permanente est l'une des façons les plus fiscalement avantageuses pour bâtir et transférer votre patrimoine. La prestation de décès libre d'impôt constitue un héritage instantané. De plus, le contrat offre une croissance avec avantages fiscaux à laquelle vous pouvez avoir accès tout au long de votre vie<sup>1</sup>.

Grâce au Transfert de patrimoine-privilège, vous pourriez être en mesure d'établir un contrat sans avoir à déboursier de frais supplémentaires. Vous n'avez qu'à réacheminer une partie des sommes de vos placements imposables pour payer les primes d'un contrat d'assurance vie permanente. Le contrat s'occupera du reste.



Placements  
imposables



Contrat  
d'assurance vie  
exonéré



Avantages

- Héritage instantané
- Économies d'impôt pour vous
- Patrimoine plus important pour vos héritiers

### LE TRANSFERT DE PATRIMOINE-PRIVILÈGE EN ACTION POUR VOUS

#### Laisser plus argent à vos êtres chers

- Le produit de l'assurance vie peut être utilisé pour couvrir l'impôt à payer sur des placements ou sur des biens familiaux, comme le chalet familial; ainsi, ils n'ont pas à être vendus ou ne grugeront pas la valeur du patrimoine.
- L'assurance vie vous permet de laisser plus d'argent que vous ne le pourriez par l'entremise d'un placement imposable.
- Les dépôts au-delà de la prime requise peuvent accélérer la croissance de la valeur à même le contrat<sup>2</sup>.

#### Économiser de l'impôt

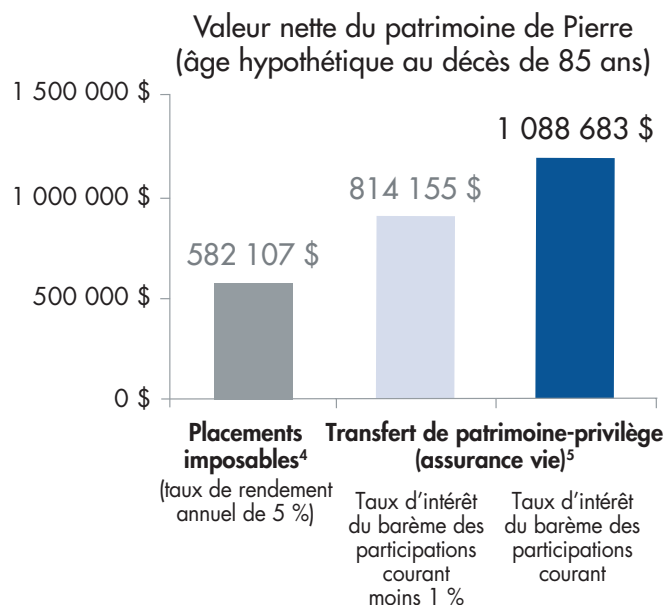
- En réacheminant des sommes des placements imposables dans un contrat d'assurance vie, vous pourriez payer moins d'impôt tout au long de votre vie<sup>3</sup>.
- Les fonds au titre du contrat d'assurance fructifient avec avantages fiscaux.
- Le produit de l'assurance vie est versé à votre bénéficiaire libre d'impôt.

# LA SOLUTION PRIVILÉGIÉE<sup>MD</sup>

## EXEMPLE : VOICI PIERRE

- Pierre a 51 ans. Il cherche une manière fiscalement avantageuse d'accroître la valeur de son patrimoine et d'augmenter la valeur de l'héritage qu'il léguera aux personnes qui lui sont chères.
- Il peut se permettre d'investir la somme de 25 000 \$ pendant les 10 prochaines années.
- Pierre envisage ces deux options :
  - investir la somme de 25 000 \$ chaque année pendant 10 ans dans des placements imposables; ou
  - transférer la somme de 25 000 \$ chaque année pendant 10 ans dans un contrat d'assurance vie permanente pour payer la prime (Transfert de patrimoine-privilege).

Grâce au Transfert de patrimoine-privilege, Pierre peut se constituer un patrimoine plus important que s'il avait investi dans des placements imposables.



D'autres catégories d'actif imposable pourraient nécessiter un taux de rendement plus élevé pour générer la même valeur nette du patrimoine à l'âge de 85 ans que celui d'un contrat d'assurance vie.

	Taux de rendement annuel avant impôt requis <sup>6</sup>				
	Assurance vie (taux de rendement interne annuel – TRI après impôt)	Intérêt	Dividendes	Gains en capital réalisés	Gains en capital différés <sup>7</sup>
Barème des participations courant	5,08 %	10,15 %	7,81 %	6,77 %	5,88 %
Barème des participations de rechange (courant moins 1 %)	4,06 %	8,12 %	6,25 %	5,41 %	4,79 %

## C'EST LA SOLUTION QUI POURRAIT VOUS CONVENIR LE MIEUX SI...

- Vous désirez laisser de l'argent à vos êtres chers ou à une œuvre de bienfaisance.
- Vous avez un testament à jour.
- Vous avez remboursé votre prêt hypothécaire ou vos autres dettes.
- Vous avez mis en œuvre votre plan de retraite.
- Vous détenez des placements imposables.
- Vous désirez réduire l'impôt que vous payez.
- Vous désirez que les ayants droit à votre succession paient moins d'impôt.

**Votre conseillère ou votre conseiller peut vous montrer comment le Transfert de patrimoine-privilege peut vous être profitable.**

<sup>1</sup> Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide du client sur le produit. <sup>2</sup> Le paiement supplémentaire se limite au montant requis pour maintenir le statut d'exonération d'impôt du contrat. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'illustration du produit. <sup>3</sup> Selon la nature de vos placements imposables et en supposant que cela n'entraîne pas d'impôt si les placements sont vendus pour financer les primes. <sup>4</sup> Taux de rendement annuel moyen de 5 %. Le portefeuille de placements imposables est composé de 50 % d'intérêt et de 50 % de dividendes. Aucun retrait n'est effectué. <sup>5</sup> Assurance vie entière avec participation Bâtisseur de patrimoine Équimax<sup>MD</sup> à 20 paiements. Mode d'affectation des participations bonifications d'assurance libérée. Prestation de décès initiale de 500 000 \$. Le dépôt annuel de 25 000 \$ est une combinaison de la prime requise (18 770 \$) et du dépôt supplémentaire au titre de l'option de dépôt Excelérateur (6 230 \$). Les valeurs illustrées reposent sur un homme de 51 ans, des taux standards pour personnes non fumeuses selon les taux en vigueur le 12 août 2023 et sur le barème des participations alors en vigueur demeurant inchangé pendant la durée du contrat. L'illustration des ventes de cette étude de cas montre un prélèvement des primes sur les participations à la 10<sup>e</sup> année, après quoi, il se peut que vous soyez en mesure de cesser de payer les primes au titre de votre contrat. Une diminution du barème des participations de l'assurance vie aura une incidence sur les valeurs illustrées, pourrait retarder le point de prélèvement des primes sur les participations et exiger que vous payiez les primes sur une période plus longue que l'indiquait l'illustration initialement; ou pourrait nécessiter que vous repreniez le paiement des primes pour un certain temps si votre contrat bénéficiait de l'option de paiement des primes sur les participations. Les participations ne sont pas garanties et sont versées à la discrétion exclusive du conseil d'administration. Les participations peuvent être assujetties à l'impôt. Les participations varient en fonction des revenus de placement réels. Le Transfert de patrimoine-privilege est un concept. Il ne s'agit pas d'un produit ou d'un contrat. Ce concept a été établi en fonction de la législation fiscale actuelle qui est susceptible de changer. Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, fiscal, financier ou autre avis professionnel. <sup>MD</sup> indique une marque déposée de l'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada, du compte des contrats avec participation, également des résultats techniques de mortalité, des frais, de déchéance, des réclamations, des impôts et d'autres résultats techniques du bloc de contrats avec participation. <sup>6</sup> Taux marginal d'imposition de 50 % et taux d'imposition personnel sur les dividendes de 35 %. <sup>7</sup> Suppose des gains en capital reportés jusqu'à l'âge de 85 ans. <sup>MC</sup> et <sup>MD</sup> indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de l'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.